

Critères de sélection des candidats au Mastère Professionnel en Biologie & Santé : Développement Industriel des Produits de Santé «DIPS»

Année Universitaire 2026/2027

I. Présentation du Mastère Biologie & Santé : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Le mastère professionnel **Biologie & Santé : Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)** a pour objectif de former les futurs cadres et experts du **développement industriel des produits de santé**, couvrant les secteurs clés de la pharmacie, de la parapharmacie, de la cosmétique et de l'agroalimentaire (nutraceutique).

Le cursus inclut :

- **Semestre 1 (S1)** : Maîtrise des concepts fondamentaux des produits de santé.
- **Semestres 2 & 3 (S2-S3)** : Spécialisation en développement des produits de santé.

Ce master permet de former des diplômés ayant une vision appliquée de pointe en biotechnologies.

Il met un accent particulier sur :

- **La valorisation des ressources biologiques** : Innover à partir du potentiel naturel.
- **L'immersion R&D** : Préparer aux exigences de la recherche et du développement en milieu industriel.

Les **débouchés professionnels potentiels** s'inscrivent au sein de structures variées :

- **Secteurs Industriels** : Services de Recherche & Développement (R&D), formulation et innovation au sein des groupes pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires.
- **Recherche & Innovation** : Laboratoires et instituts de recherche au sein des technopoles et centres de recherche.

II. Public cible

Ce master professionnel s'adresse aux titulaires **d'un diplôme de l'enseignement supérieur** (Licence, diplôme de pharmacien, vétérinaire, ingénieur, etc.) dans le domaine de la biologie ou des disciplines connexes.

- **Diplômés de l'ISBST** : Public principal de la formation.

- **Diplômés hors ISBST** : Ouverture d'au moins **15 % des places** aux candidats d'autres institutions, conformément à la réglementation en vigueur.

III. Processus d'admission & Capacité d'accueil

L'admission se fait par la Commission du Master Professionnel selon un processus de sélection sur dossier. La capacité d'accueil est de **20 étudiants répartis** :

- 18 places réservées aux **diplômés de l'ISBST**.
- 2 places réservées aux candidats **hors diplômés de l'ISBST** pour les candidatures **d'étudiants étrangers ou issus des industries pharmaceutiques, agroalimentaires ou nutraceutiques professionnels**.

IV. Critères de sélection

Les candidats sont classés par ordre de mérite. Le score de sélection est calculé selon la formule suivante :

$$Score = \frac{Moy_1 + Moy_2 + Moy_3}{3}$$

Note : Moy correspond à la moyenne générale obtenue pour chacune des trois années de Licence.

Motifs d'élimination des candidatures suivantes :

Les dossiers seront automatiquement rejetés dans les cas suivants :

- Dossier incomplet ou soumis hors délai.
- **Score total inférieur à 11,00/20.**
- Nombre total de **crédits capitalisés inférieur à 150.**
- Données non conformes aux relevés de notes du candidat.

Régime des études : La présence aux travaux pratiques et dirigés est strictement obligatoire.

V. Calendrier : dépôt de dossier, traitement et notification

Les candidatures se feront obligatoirement en ligne sur le site : www.isbst.rnu.tn

Date	Actions
Du 22 Juin au 15 Juillet 2026	Ouverture du dépôt de candidatures en ligne https://isbst.rnu.tn/fra/mastere Dépôt électronique du dossier (sous forme d'un seul fichier PDF) 3 relevés de notes et diplôme en copie conformes et la CIN en indiquant l'intitulé du master: mastere.professionnel.2026@gmail.com
22 Juillet 2026	Affichage en ligne des listes provisoires des candidats retenus + listes d'attente
25 au 27 Août 2026	Envoi des réclamations avec justificatifs sur l'adresse email : mastere.professionnel.2026@gmail.com
01 Septembre 2026	Affichage des listes des candidats retenus + liste d'attente
02 au 05 Septembre 2026	Les candidats retenus sont invités à s'inscrire à l'ISBST via le site : www.inscription.tn Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais mentionnés, seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription pour l'année en cours
08 Septembre 2026	Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste additive (candidats des listes d'attente)
09 au 12 Septembre 2026	Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste additive
15 Septembre 2026	Début des cours

Remarque : L'inscription à distance des étudiants étrangers se fait en utilisant un numéro d'identification attribué par la Direction Générale de la Coopération Internationale. Consulter le site web du ministère ; <http://www.mes.tn>